

PETITION INTERSYNDICALE

Suite à la HMI du 14 janvier et des actions que nous avons proposées, nous vous invitons à signer cette pétition intersyndicale qui doit servir de base de discussion lors de nos demandes d'audience avec le préfet du département, la directrice inter-régionale et les représentants des élus.

La politique sauvage et désastreuse de suppressions d'emplois ne relève sûrement pas du bon sens économique mais de l'aveuglement idéologique et dogmatique. Avec 2 non remplacements sur 3, la Direction Générale des Finances Publiques depuis le début de cette politique paye un tribut inacceptable qui conduit au marasme.

L'exercice des missions est en péril, la santé des agents en danger. 1988 postes supprimés à la DGFIP, ce sont autant de chômeurs non embauchés, autant d'agents des Finances publiques non remplacés. Cela veut dire aussi plus de charges de travail, plus de pressions, plus de contraintes pour les agents. Cela veut aussi dire des conditions de travail qui continuent de se dégrader, encore plus de missions moins bien assurées (accueil, gestion du foncier, de l'IR et des entreprises, contrôle fiscal, gestion du secteur public local) et de services fragilisés voire menacés de fermeture.

Tous les indicateurs de la DGFIP montrent une hausse globale de la charge de travail au sein de ses services.

Tous les services rencontrent d'énormes difficultés pour faire face aux besoins des usagers.

Nous exigeons

- **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,**
- **un moratoire sur les réformes de structures et un bilan contradictoire de toutes les modifications réalisées depuis 2002,**
- **des créations d'emplois pour un exercice de toutes les missions,**
- **un abondement des plans de qualifications à hauteur de l'investissement des agents,**
- **le maintien de l'ensemble des implantations des deux réseaux,**
- **le renforcement des moyens pour l'exécution des missions de service public,**
- **le retour à des conditions de travail acceptables,**
- **l'arrêt du démantèlement des statuts,**
- **l'abandon de la rémunération au mérite**
- **et la revalorisation forte et pérenne des rémunérations.**

